

Accéder au foncier agricole : pourquoi & comment interviennent SAFER et autorisations d'exploiter

Objectifs de la formation

Connaître et savoir mobiliser les acteurs et les procédures de régulation du foncier agricole : le contrôle des structures (demande d'autorisation d'exploiter) et la SAFER (notifications de ventes, préemption, appels à candidatures, intermédiation locative).

Pré-requis

Porteur-es-s de projet à l'installation agricole de la Loire et des territoires limitrophes. Ouvert aux paysan·nes souhaitant mettre à jour leurs connaissances sur le fonctionnement de la SAFER, le contrôle des structures

Déroulé

Interconnaissance et attentes, cadre et déroulé de la formation
La nébuleuse du foncier agricole : acteurs, instances, notions, documents de référence...

Rôle, champs d'application du contrôle des structures, demande d'autorisation d'exploiter

Rôle, champs d'intervention de la SAFER, ses outils : notifications de ventes, préemption, appels à candidatures, intermédiation locative

Composition et fonctionnement du comité SAFER, rôle du délégué territorial

Cas de concurrence pour l'acquisition de foncier agricole, critères de priorisation

Bilan de la journée de formation

Cette journée s'inscrit dans un cycle de 3 à 4 journées de formation complémentaires :
// le 21 octobre : « Accéder au foncier agricole : pourquoi et comment interviennent la SAFER et les autorisations d'exploiter »

// le 22 octobre : « Louer du foncier agricole : comprendre les règles du fermage »

// date à définir fin octobre/début novembre : « Construire sa stratégie d'accès au foncier agricole »

// 4e journée de formation envisagée (entre nov. et janv.) : « Foncier agricole et réglementation de l'urbanisme »

Contactez l'animatrice pour confirmer l'adéquation entre les objectifs des journées que vous souhaitez suivre et vos attentes.

Dates, lieux et intervenants

21 oct 2021

09:00 - 17:00 (7hrs)

Locaux inter-associatifs 148 chemin du Treuil
42330 CHAMBOEUF

Audrey Bideau, juriste spécialiste du droit rural au
Comité d'Action Juridique Auvergne Rhône-Alpes
Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR 42

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 13/10/2021

Tarifs

Non adhérent 224€

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Adhésion à l'ADDEAR + frais
pédagogiques (224 €). Nous contacter
pour les démarches de prise en charge
des frais pédagogiques (CPF/Pôle
Emploi/VIVEA/OPCO...). L'absence de
droit formation ne doit pas être un frein,
nous contacter pour en savoir plus

Plus de renseignements

Elodie Butin, accompagnatrice ADDEAR
42

elodie@addear42.fr

ADDEAR Loire

148 chemin du Treuil

42330 CHAMBOEUF

Tel. 04 77 26 45 51

N° d'organisme de formation :

82420117742

Accessibilité aux personnes en situation
de handicap non prévue initialement
pour cette formation. Nous contacter
pour évaluer la possibilité d'adaptation à
votre situation. / 92% de nos stagiaires
sont satisfaits par notre offre de
formation.

Repas tiré du sac le midi